

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com  
 Prise en charge : pec@mupras.com  
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0059096

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 50039

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : Benachroha Samia

900779

Date de naissance : 22.10.1975

Adresse : 440, rue de Crémimouze, essa

Tél. 06.62.817026

Total des frais engagés : ..... Dhs

### Cadre réservé au Médecin

**Dr. Mohamed AMINE**  
**GASTRO - ENTEROLOGUE**  
**50, Rue Tata (Ex. Poincaré)**  
**Tél. 022.27.01.93 - CASABLANCA**

Date de consultation : 25.03.2021

Nom et prénom du malade : ..... Age : .....

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : ....

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie : .....

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : .....

Signature de l'adhérent(e) : .....

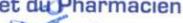


Le : 25.03.2024

#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
25 MAR. 2024	02	300.000		M. Mohamed A. PAIN GASTRO-ENTEROLOGUE Rue Toto (Ex Poincaré) 0193-27-98-47 ALANCA

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	25.03.24	207,80

### **ANALYSIS & RADIOPHOTOGRAPHS**

#### AUXILIAIRES MEDICAUX

#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

**Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.**

### **Important :**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

# Docteur Mohamed AMINE

## SPÉCIALISTE DES MALADIES DE L'APPAREIL DIGESTIF

Diplômé de C.E.S. de Gastro-Enterologie  
de la Faculté de Médecine de Toulouse

### MÉDECINE INTERNE

Diplôme de l'Université de Nutrition et Diététique  
Diplômé de l'Université de Diabétologie  
Diplômé de l'Université des Maladies  
Phosphocalcique de l'os  
Diplômé de l'Université d'Échographie Générale  
de la Faculté de Médecine de Montpellier

Membre Titulaire de la Société Française  
des Maladies de l'Appareil Digestif  
Membre Titulaire de la Société Française  
d'Endoscopie Digestive  
Membre de la Société Française de Colo - Protologie  
Membre actif de la Fédération Francophone  
de Cancérologie Digestive

# الدكتور محمد أمين

اختصاصي في أمراض الجهاز الهضمي  
شهادة التخصص العليا من كلية الطب بتولوز

### الطب الباطني

شهادة جامعية في أمراض التغذية و السمنة

شهادة جامعية في أمراض السكري

شهادة جامعية في أمراض الفوسفور و الكالسيوم للعظام

شهادة جامعية في الفحص بالصدى

من كلية الطب مونبولي

عضو رسمي للجمعية الوطنية الفرنسية لأمراض الجهاز الهضمي

عضو رسمي للجمعية الوطنية الفرنسية للفحص

بالمنظار للجهاز الهضمي

عضو الجمعية الفرنسية لأمراض الشرج و البواسير

عضو الفدرالية الفرنسية لسرطان أمراض الجهاز الهضمي

Benedicte Benza

Casablanca, le ..... 25 Mars 2024 ..... الدار البيضاء، في

43,50 Ⓛ Tunnelet 1 m  
3 un (S.V)

25,00 Ⓛ Ali'yan (S.V)  
1 jell x 24

18,20 Ⓛ UNEDO SE 200.000 m<sup>3</sup>  
1 kg 18 tunable.

84,00 Ⓛ Novimaf (S.V)  
1 jell

201,80 Ⓛ  
PHARMACIE DERITALIANE  
416, Rue Poincaré - Casablanca  
Tél: 05 22 27 79 95  
ICE: 00290443000082

r. Mohamed AMINE  
GASTRO ENTEROLOGUE  
50, Rue TATA (Ex Poincaré)  
Tél: 27 01.93 - 27.96.47  
CASABLANCA

P.P.V : 43DH50

Maphar  
Bd Alkimia N° 6, QI,  
Sidi Bernoussi, Casablanca  
VEDOSE 100 000 UI/2 ml  
SOL BUV  
P.P.V : 18,20 DH

**NEOVIMAG®**  
MAGNÉSIUM MARIN - VIT.B6

300 mg

Lot :  
A consommer avant le :  
PPC : 84.50 DH

NUM 43  
01 21 21

LOT : 09923058  
PER : 10/2028  
PPV : 25.20 DH

Maphar  
Bd Alkimia N° 6, QI,  
Sidi Bernoussi, Casablanca  
VEDOSE 100 000 UI/2 ml  
SOL BUV  
P.P.V : 18,20 DH

6 118001 185030

Maphar  
Bd Alkimia N° 6, QI,  
Sidi Bernoussi, Casablanca  
VEDOSE 100 000 UI/2 ml  
SOL BUV  
P.P.V : 18,20 DH

6 118001 185030